

SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE D'ARLES ET CCAS

PRISE DE PAROLE du Jeudi 19 mai 2016, LORS DE LA GREVE AUX OM

La CGT dénonce le pacte d'austérité appliquée aux collectivités locales. Il s'agit pour la CGT services publics d'un non-sens économique et d'une atteinte grave aux principes d'égalité républicaine.

► Pour la CGT, le respect du principe d'égalité républicaine exige la permanence d'un système de solidarité de l'Etat vers les collectivités afin de garantir un égal accès des citoyens au service public sur l'ensemble du territoire et de contribuer ainsi à la cohésion sociale et à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

► Pour la CGT, l'affirmation du principe d'égalité exige de sortir de l'obsession mortifère de réduction des dépenses publiques dans laquelle l'idéologie néolibérale enferme les politiques publiques depuis plusieurs décennies. Les ressources existent pour permettre à l'Etat et aux collectivités territoriales de répondre aux besoins collectifs et sociaux des populations.

► La CGT dénonce une mobilité forcée synonyme de flexibilité de l'administration

► La CGT dénonce les risques pour les agents concernés par une mobilité forcée

- l'instabilité des missions et des fonctions dans le temps
- l'insécurité des parcours professionnels
- le risque de perte des droits individuellement et collectivement acquis
- le risque de licenciement
- les risques pour le dialogue social et l'action syndicale.

► La CGT revendique une fonction publique de carrière indispensable à la puissance publique pour assurer la mise en œuvre des missions de service public dans le respect des valeurs républicaines,

► La CGT porte l'exigence d'un statut de la fonction publique qui soumet le fonctionnaire à des obligations et des droits particuliers justifiés par les exigences républicaines,

► La CGT réaffirme son opposition à toutes formes de privatisation du service public et son attachement à la gestion directe du service public par les collectivités publiques garantes de l'intérêt général et de l'égalité de traitement des citoyens,

► La CGT exige la garantie des déroulements de carrières, l'évolution des rémunérations et droit acquis des agents.

Dans notre collectivité sur ARLES, depuis le 17 mai, les services des ordures ménagères et la gestion des déchets sont en grève.

En effet, à plusieurs reprises la CGT a interpellé l'administration, notamment lors des précédents Comités Techniques ou CHSct sur les risques psychosociaux occasionnés par le transfert des personnels vers l'ACCM.

De plus, suite au préavis de grève du 12 avril dernier, une réunion avait eu lieu le 18 avril où la CGT avait rappelé les principales revendications des agents des Ordures Ménagères, à savoir :

1/ Permettre aux agents ne souhaitant pas être transférés de choisir un poste au sein de notre collectivité (la CGT a recensé 22 postes vacants dans les services techniques).

2/ La possibilité de reclassement dans un service de la ville une fois le personnel transféré à l'ACCM (en cas d'incapacité à exercer).

Le 17 mai, une rencontre a eu lieu avec Monsieur le Maire, ainsi qu'avec l'administration afin d'établir un protocole d'accord suite au mouvement de grève déposé par le syndicat CGT, relatif aux revendications des agents.

Cependant, le personnel a refusé le protocole d'accord le jugeant insuffisant.

La CGT avec le personnel concerné ont rédigé un nouveau protocole d'accord et l'a remis ce matin au Directeur Général des Services.

Aujourd'hui, la balle est dans le camp des élus et de l'administration, si l'autorité territoriale accepte ce nouveau protocole garantissant un accord juste et viable pour les agents des services transférés alors la grève cessera.

TOUS ENSEMBLE, tous ensemble pour le progrès social !